Identifiant unique*: 040-214003139-20151028-2015_F4-DE
Envoyé en préfecture, le 03/11/2015 - 10:54
Reçu en préfecture, le 03/11/2015 - 10:57

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 21/10/2015

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 octobre 2015
--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mmes BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), ULMANN, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CHAPUIS), M. DUPLA, (a procuration pour Mme THIEBLIN).

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : Le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Suppression de la Régie de recettes « location de matériels, engins communaux, et photocopies »

Par délibérations des 17 septembre 1983 et 24 avril 1998, il a été porté création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la location des matériels ou engins communaux, ainsi que l'encaissement des tarifs de photocopies.

Or, il apparaît à l'usage que cette régie fonctionne très peu, d'une part du fait que les locations de matériels ou engins (quand il y en a) sont effectuées par émission directe de titres, et d'autre part très peu de photocopies à facturer sont réalisées par les services.

Aussi, dans un souci de simplification budgétaire, mais aussi afin de contribuer au développement de la dématérialisation des actes comptables et d'un meilleur suivi, il est proposé à notre assemblée de supprimer la régie de recettes concernée et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20151028-2015_F4-DE
Envoyé en préfecture, le 03/11/2015 - 10:54
Reçu en préfecture, le 03/11/2015 - 10:57
* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic - TLTP"

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

EMET un avis favorable et supprime la régie de recettes concernée et autorise M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

VILLE DE TARTAS LANDES - 40

Jean-François BROQUÈRES